

MRS  
Mes  
Remboursements  
Simplifiés

[mrs.beta.gouv.fr](https://mrs.beta.gouv.fr)



Sur prescription de votre médecin et sous réserve du respect des conditions réglementaires\*, l'Assurance Maladie rembourse les frais d'utilisation d'un véhicule particulier ou des transports en commun.

### MON REMBOURSEMENT DE TRANSPORT EN 3 ÉTAPES

#### 1 JE DÉCLARE MON TRAJET

Je saisis les informations nécessaires : nombre de kilomètres, frais de parking, de péage...

#### 2 JE TRANSMETS MES JUSTIFICATIFS

Je photographie ou scanne ma prescription médicale de transport, mes justificatifs et les joins à ma demande (tickets de parking, de bus, de péage...).

#### 3 JE VALIDE MA DEMANDE

J'envoie ma demande de remboursement directement en ligne. Je reçois une confirmation de traitement et je suis payé en moins d'une semaine.

\* Article R 322-10 du code de la Sécurité sociale.



beta.gouv.fr



L'Assurance  
Maladie  
HAUTE-VIENNE

# AGEMAD

Votre Service à Domicile

**DES PROFESSIONNELS  
À VOTRE SERVICE  
DEPUIS PLUS DE 25 ANS POUR  
VOTRE MAINTIEN À DOMICILE**

#### PUBLIC ÂGÉ - HANDICAPÉ

#### SERVICE À LA PERSONNE :

- aide à la toilette, lever, coucher, habillage, déshabillage, prise de médicaments, fermeture des volets
- préparation et prise des repas
- courses, accompagnement véhiculé...

#### ENTRETIEN DU DOMICILE :

- ménage
- repassage



TEL : 05 55 06 15 58

www.agemad.fr

PRESTATIONS À PARTIR D'½ HEURE, 7J/7

100 professionnels formés  
à la prise en charge de la dépendance

20, av. du Pdt Vincent Auriol  
87350 PANAZOL

Agrément service à la personne  
Service autorisé et tarifé  
par le Conseil Départemental

“ Sécourir le retour à domicile après une hospitalisation ”

## Aurély Bougnoteau



« Ce dispositif assure dans un délai très court la mobilisation de nos professionnels de terrain »

**Aurély Bougnoteau, la directrice de l'association Soins et Santé, présente une nouvelle plateforme qui permet de sécuriser le retour à domicile après une hospitalisation pour les plus de 60 ans.**

#### Info Haute-Vienne : Quelles sont les missions de l'association Soins et Santé ?

Aurély Bougnoteau : L'association Soins et Santé existe depuis un peu plus de 45 ans. Cette structure médico-sociale est tournée sur le maintien à domicile des personnes fragilisées, malades, en perte d'autonomie ou en situation de handicap. Nous intervenons en grande partie sur la Haute-Vienne par le biais d'une douzaine de services. Nous disposons de trois pôles : un pôle soins et maintien à domicile (soins infirmiers, équipe mobile pour par exemple solliciter la mémoire) avec des services de jour comme de nuit, essentiellement sur Limoges et une partie du département ; un pôle accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives ; et un pôle à destination des aidants en leur apportant aide et soutien. L'association regroupe une petite centaine de salariés complémentaires et pluridisciplinaires pour une prise en charge globale de la personne et de son accompagnement.

#### Info : En partenariat avec Actid 87, vous proposez une plateforme médico-sociale de relais à l'hospitalisation. De quoi s'agit-il ?

A.B. : Ce service innovant, qui existe depuis sept ans, demeure méconnu. Il peut être mis en place sur demande d'un professionnel de santé et/ou la famille. Il permet d'organiser et coordonner le retour à domicile des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie après une hospitalisation de moins ou plus de 24 heures, comme par exemple à la suite d'une chute. Ce dispositif assure dans un délai très court (une demi-journée, même les week-ends) la mobilisation de nos professionnels de terrain. Ce service polyvalent propose des soins, de l'aide, de l'accompagnement à domicile et un soutien aux proches.

**Info : C'est une action menée conjointement avec plusieurs partenaires...**

A.B. : Il est nécessaire que le retour à domicile, qui laisse souvent les familles démunies, soit réaliste. Nous mettons donc tout en œuvre afin que les sorties soient bien organisées, notamment en amont, en travaillant avec la plateforme territoriale d'appui de la Haute-Vienne (PTA 87), le CHU, la Polyclinique, les référents autonomie du Conseil départemental, les médecins traitants... tous les partenaires de la santé. La plateforme est intégralement financée par l'Agence régionale de santé (ARS) sur les fonds de l'Assurance maladie. Il n'y a aucun reste à charge pour la personne, ce qui la rend accessible à tous.

#### Info : Concrètement, quels en sont les objectifs ?

A.B. : Cette plateforme permet de faciliter, fiabiliser et sécuriser les retours à domicile grâce à l'utilisation de la géronto-technologie ; d'assurer la continuité de la prise en charge dans la rapidité ; de limiter les temps d'hospitalisation en proposant des solutions pour le retour et le maintien à domicile dans les meilleures conditions ; de réduire les ré-hospitalisations en réalisant un travail de prévention et d'identification des risques liés à la personne ; d'éviter certaines hospitalisations par des surveillances renforcées ; et de soutenir les aidants. 90 % des personnes revenues à domicile et bénéficiant de ce service n'ont pas été ré-hospitalisées.

#### Info : Vous avez également d'autres projets ?

A.B. : Nous réfléchissons à de nouveaux modes d'accompagnement, comme un EHPAD à domicile : il s'agirait d'une offre de prestations comme en établissement mais sans quitter son logement, sa maison.

**Plateforme médico-sociale de relais à l'hospitalisation : 05.55.33.99.00 (7 jours/7)**

> Propos recueillis par Anne-Marie MUIA 10